## 11 - ACCIDENT CORPOREL

L'agent témoin d'un accident corporel ou alerté par un visteur

Alerte le PC de Blérancourt (ou le PC de Compiègne, si le musée est fermé au public)

Applique les gestes de premier secours et assiste une éventuelle personne qualifiée (médecin, pompier...)

Procède à l'évacuation de la zone concernée et établit un périmètre de sécurité

Reste près de la victime jusqu'à l'arrivée des secours et relève l'identité des éventuelles personnes qualifiées

L'agent au PC

Contacte les pompiers, le responsable de la surveillance et le PC de Compiègne

Accueille et oriente les secours.